

„ J'avouë que la revolution de l'année 1688.  
 „ nous fit passer en quelque maniere sur les  
 „ bornes de nos anciennes Loix , à l'égard du  
 „ droit de la Maison de Stuard sur nôtre Cou-  
 „ ronne, lors que craignant les menaces du feu  
 „ Roi Guillaume , qui même avant d'être re-  
 „ connu Roi . menaça par sa Déclaration du  
 „ 28. Novembre 1688. d'un traitement fort se-  
 „ vere , toutes les personnes sans distinction ,  
 „ qui seront fidelles au Roi Jaques VII. qui se  
 „ trouvoit pour lors sur le Trône ; voici les  
 „ propres termes de cette Déclaration. *Nous*  
 „ *traiterons comme voleurs & assassins , tous*  
 „ *ceux qui assisteront les Papistes , qui marche-*  
 „ *ront sous leur commandement , ou qui leur*  
 „ *obéiront.*

„ Ces menaces jointes à la crainte que nous  
 „ avions que les violences du Conseil du Roi  
 „ Jaques , ne causa à la fin la ruïne de nôtre  
 „ Religion , nous engagerent le 9. Avril 1689.  
 „ de déclarer le Trône d'Écosse vaquant ; mais  
 „ nous ne prétendimes pas de nous dépouiller  
 „ de nôtre autorité en faveur des Anglois ,  
 „ dont nous suivions pour lors l'exemple , ni  
 „ préjudicier au droit acquis aux veritables  
 „ Successeurs de ce Prince , lors que la Reli-  
 „ gion , les Loix & les libertez du Royaume  
 „ ne seront point en danger ; & en effet , Mi-  
 „ lord , seroit-il raisonnable devant Dieu &  
 „ devant les hommes , que l'avis des mauvais  
 „ Conseillers qu'avoit pour lors le Roi Jaques,  
 „ autorisât nôtre infidélité envers ses legiti-  
 „ mes Successeurs , si D eu venant à touchet  
 „ leurs cœurs des veritables sentimens que doi-  
 „ vent avoir les Souverains pour leurs peuples,  
 „ ils se mettoient en état de nous gouverner ,  
 „ selon nos Loix & nos anciennes libertez ?

Trou-